

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 96

présenté par

M. Cinieri, M. Masson, Mme Bassire, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer à l'année :

« 2050 »

l'année :

« 2045 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à avancer à l'année 2045 l'atteinte de la neutralité carbone.